

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 JUIN 2022

Délibération : **2022-06- 47**
OBJET : **DÉNOMINATION DE VOIES : Impasse du pré des rouches**
Nomenclature : **8.3.1**

En exercice : 26	Le sept juin deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt sept mai deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 23	
Pouvoirs : 3	
Absents : 0	
Votants : 26	
Délibération comportant :	Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO
Annexe : /	

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Benjamin VACHET

Considérant la présentation faite le 17 mai 2022 en commission aménagement.

Dans le cadre du permis d'aménager référencé PA 44209 21 E0004 situé au niveau de la rue de la Baclais, une nouvelle impasse sera créée. Il est nécessaire de nommer ladite voie nouvelle.

La proposition suivante a été faite aux membres de la commission Aménagement : Impasse du pré des rouches.

Ce nom fait référence aux plantes poussant dans des lieux humides et marécageux comme les roseaux.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **DE DENOMMER** la rue du Permis d'Aménager PA 44209 21 E0004 : **impasse du pré des rouches.**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 7 juin 2022
Alain ROYER, Maire

